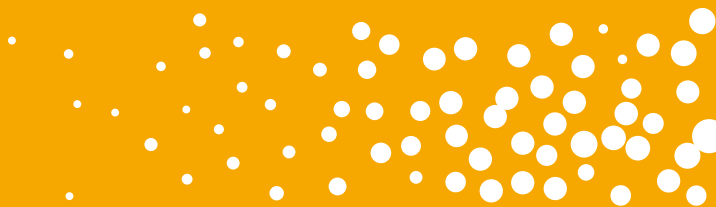
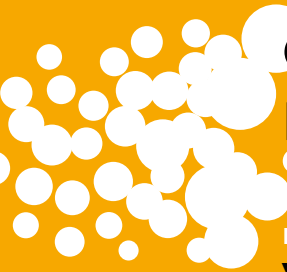




Court Métrage  
**CÉSAR** 2015  
mode d'emploi


**Académie des Arts et Techniques du Cinéma**





**courts  
métrages**

**mode d'emploi  
vote 2015**



Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le César du Meilleur Film de Court Métrage.

## Qui peut le recevoir ?

visa  
CNC

Sont éligibles tous les films ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année précédent la Cérémonie, sans distinction de genre.

L'Académie se charge de collecter la liste des films éligibles auprès du CNC et en organise la présélection avec la collaboration du Comité Court Métrage de l'Académie.

## Comment ça marche ?

1-5-12

L'Académie constitue chaque année son Comité Court Métrage, qui rassemble une vingtaine de professionnels dont l'activité les place au cœur de la vie du court métrage en France (institutionnels, acheteurs TV, programmeurs de festivals...).

La composition de ce Comité est soumise chaque année à la validation du Bureau de l'Académie, qui en décide souverainement de la composition.

En octobre, les membres du Comité Court Métrage établissent une sélection de 12 films parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 12 courts métrages, composant la Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage de l'année, sont projetés en salle au cinéma Le Balzac, en décembre à Paris, dans le cadre de projections destinées à l'ensemble des membres de l'Académie.

Ils sont également mis en ligne durant toute la période de vote sur la plateforme de visionnage VOD de l'Académie réservée aux membres.

Ils sont enfin réunis dans un double DVD du Coffret DVD César que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

En projet, et sous réserve de l'accord de l'ensemble des ayants-droit, l'Académie envisage de contracter avec un ou plusieurs éditeurs VOD français pour proposer l'ensemble des films de la sélection aux internautes français.

- À l'issue de ce premier vote, les 5 films comptabilisant le plus grand nombre de voix sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.
- Un second tour permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi ces 5 films nommés, celui qui recevra le César du Meilleur Film de Court Métrage lors de la Cérémonie des César.



## Et l'animation ?



Depuis 2011, les films de court métrage d'animation ont été intégrés dans le dispositif des César aux côtés des films de long métrage d'animation, deux César étant maintenant décernés pour l'animation, l'un pour le court métrage et l'autre pour le long métrage.

Pour les courts métrages d'animation, le processus est de même nature que celui du César du Meilleur Film de Court Métrage :

- Sont éligibles au César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage), tous les films de court métrage d'animation dont la date du visa d'exploitation est comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année précédente.
- Le Comité Animation de l'Académie choisit en octobre une liste d'un maximum de 12 films de court métrage d'animation, qui sera présentée pour le premier tour de vote aux membres votants de l'Académie. Ce Comité est constitué de professionnels du cinéma d'animation, suivant les mêmes principes que ceux du Comité Court Métrage.
- Ces 12 courts métrages, composant la Sélection Officielle César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) de l'année, sont projetés en salle au cinéma Les 3 Luxembourg, en décembre à Paris, dans le cadre de projections destinées à l'ensemble des membres de l'Académie.

Ils sont également mis en ligne durant toute la période de vote sur la plateforme de visionnage VOD de l'Académie réservée aux membres.

Ils sont enfin réunis dans un double DVD du Coffret DVD César que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

- Les 4 courts métrages d'animation ayant comptabilisé le plus grand nombre de voix à l'issue du premier tour font alors partie des films nommés pour le César du Meilleur Film d'Animation, aux côtés des trois autres nominations réservées aux films d'animation de long métrage. Ils sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.
- Lors du second tour de vote, les membres de l'Académie distingueront un long métrage ET un court métrage parmi les sept films d'animation nommés. Le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sera alors attribué au film de court métrage d'animation ayant reçu le plus de voix au second tour parmi les quatre courts métrages d'animation nommés.



## Qui vote ?



Tous les membres votants de l'Académie.

Ce sont pour la plupart des professionnels confirmés de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venues se joindre au fil des années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

L'Académie compte actuellement 4225 membres.

## Qu'est-ce qu'on gagne ? ★★★

**1/** Être retenu dans l'une ou l'autre des Sélections permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée, et du grand public.

L'Académie participe à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations suivantes pour les 24 films sélectionnés :

- Envoi personnalisé à l'ensemble des membres votants de l'Académie des films sélectionnés réunis sur 3 DVD, complété par une mise en ligne du film durant toute la durée du vote sur la plateforme de visionnage en VOD réservée aux membres de l'Académie.
- Projections de ces 24 films dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg à Paris, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouvertes au public.




## 2/ S'y rajoute pour les 9 films nommés :

- Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie d'une interview vidéo du (de la) réalisateur(trice) et du (de la) producteur(trice) par Danièle Heymann et Christophe d'Yvoire, dans le cadre de «Paroles de Nommés».
- Projections des 5 films nommés dans le cadre de la rétrospective «l'Année Cinéma César» au Balzac et aux 3 Luxembourg, durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée, et ouvertes au public.

**3/ Être distingué par les membres de l'Académie pour recevoir le César du Meilleur Film de Court Métrage ou le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) fait partie des distinctions les plus prestigieuses du monde du court métrage et constitue une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, souvent décisive pour la suite de leur carrière.**

**4/ Les deux films lauréats des César décernés au court métrage sont au cœur du projet **Nuits en Or**, organisé par l'Académie : de nombreuses projections publiques en France et en Europe, et pour celles ou ceux qui les ont réalisés **dix jours de voyage dans quatre capitales européennes pour présenter leurs films au grand public européen aux côtés de leurs pairs du monde entier** :**



- 
- Le César du Meilleur Film de Court Métrage et le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sont présentés en ouverture du **Panorama des Nuits en Or** : trois jours de projections à l'Unesco à Paris, gratuites et ouvertes au public, au mois de juin, au cœur d'un programme composé des meilleurs courts métrages mondiaux de l'année, qui viennent d'être primés par leurs Académies Nationales de cinéma.
  - Le Panorama est également présenté dans plusieurs capitales européennes : Rome, Athènes, Madrid, Bruxelles, Luxembourg, Copenhague... ainsi qu'à Montréal, à l'occasion de projections événementielles autour de la thématique du court métrage.
  - Autour du César du Meilleur Film de Court Métrage et du César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) est également constitué le programme de la **Collection des Nuits en Or**, avec quelques-uns des courts métrages choisis parmi ceux du Panorama par le Comité Exploitants Court Métrage de l'Académie. Ce programme est présenté en salle lors de soirées exceptionnelles dans une quinzaine de villes françaises.
  - Cerise sur le gâteau, les réalisateurs (ou réalisatrices) du César du Meilleur Film de Court Métrage et du César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) participent à la

**Tournée des Nuits en Or** : un voyage culturel et professionnel de dix jours en Europe durant lequel, avec tous les autres réalisateurs du Panorama, ils accompagneront la présentation de leurs films dans certaines des capitales qui le présentent.

Pour l'année 2015, la Tournée passera par **Madrid, Athènes, et Rome**, pour se terminer à **Paris** par trois jours de rencontres professionnelles et par le **Dîner de Gala des Nuits en Or**, donné en leur honneur à l'Unesco en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.



# Qu'est-ce que ça change ?

## AVANT QUE DE TOUT PERDRE

César du Meilleur Film de Court Métrage 2014

« Avant tout acteur de théâtre et de cinéma, recevoir ce César pour la réalisation de mon premier film a été pour moi une joie immense. Ce sont les souvenirs inoubliables d'une aventure collective et humaine qui se sont gravés et compressés dans les métaux de ce magnifique trophée.

Recevoir une telle récompense, c'est être gratifié et valorisé par un cercle de professionnels du cinéma, qui aime le cinéma, qui le connaît et qui a décidé de dire oui à votre film. C'est donc une grande fierté pour l'ensemble de l'équipe qui a travaillé à mes côtés de voir ainsi notre travail mis en valeur et reconnu par nos pairs.


Avec ce César, le film a obtenu une plus grande visibilité. L'intérêt du public s'est agrandi et son envie de le découvrir s'est véritablement déployée. Recevoir un César, c'est un formidable encouragement à continuer le travail jusqu'alors accompli. Mais quoi que vous fassiez après, le regard que l'on pose sur vous et votre création est forcément modifié. Les gens proches ont très envie de découvrir vos nouvelles perspectives, les moins proches sont très curieux et intéressés par votre travail et les professionnels vous ouvrent leur porte avec générosité et bienveillance pour une éventuelle future collaboration. En somme, tous vous attendent, avec chaleur, enthousiasme et impatience. Cette attente est fantastique mais elle ne doit pas égarer. Tout repose sur la façon dont vous y répondez, car il ne s'agit pas de faire le prochain film qu'on attend de vous, mais bel et bien celui que vous avez la nécessité de faire au plus profond de vous. »

Xavier Legrand, *réalisateur*

# Les dates du Court Métrage aux César 2015

- **Octobre 2014** : annonce des 12 courts métrages choisis par le Comité Court Métrage 2015, et des 12 courts métrages d'animation choisis par le Comité Animation 2015.
- **29 novembre 2014** : projection au cinéma Le Balzac de 6 des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage (première partie).
- **6 décembre 2014** : projection au cinéma Le Balzac des 6 autres films parmi les 12 en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage (seconde partie).
- **13 décembre 2014** : projection au cinéma Les 3 Luxembourg des 12 films de court métrage en lice pour le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage).
- **19 décembre 2014** : envoi à chacun des membres votants de l'Académie d'un double DVD «Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage» (12 films) et d'un DVD «Sélection Court Métrage César du Meilleur Film d'Animation» (12 films) dans le Coffret DVD César 2015.
- **28 janvier 2015** : Conférence de Presse d'Annonce des Nominations 2015.



- 
- **4 au 17 février 2015** : l'Année Cinéma César, projection de tous les films nommés aux César 2015, dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg.
  - **7 février 2015** : Paroles de Nommés, diffusion en accès libre sur le site Internet de l'Académie des interviews de tous/toutes les réalisateurs/réalisatrices et producteurs/productrices des films de court métrage nommés aux César 2015.
  - **20 février 2015** : 40<sup>ème</sup> Cérémonie des César.
  - **Mai 2015** : Les Nuits en Or - La Collection : une série de projections en France d'un programme établi par le Comité Exploitants Court Métrage de l'Académie, constitué des deux films de court métrage (fiction, documentaire et animation) primés par l'Académie des César en 2015 et d'une sélection de courts métrages primés par leur Académie Nationale en 2014/2015. Le Comité Exploitants de l'Académie est constitué des exploitants de cinéma qui diffusent les Nuits en Or.
  - **Juin 2015** : Les Nuits en Or - Le Panorama : une série de projections dans différentes capitales européennes ainsi qu'à Montréal, de l'ensemble des courts métrages primés par leur Académie Nationale en 2014/2015, comprenant les deux courts métrages (fiction, documentaire et animation) primés par l'Académie des César en 2015.

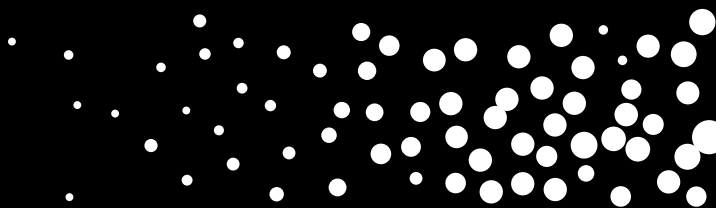
- **7 au 17 juin 2015** : Les Nuits en Or - La Tournée : tous les réalisatrices et réalisateurs du Panorama sont invités par l'Académie durant dix jours à présenter ensemble leurs films dans certaines des capitales qui proposent le Panorama.

Pour l'année 2015, Madrid, Athènes et Rome sont au programme de la Tournée qui se terminera à Paris par trois jours de rencontres professionnelles et par le Dîner de Gala des Nuits en Or, donné en leur honneur à l'Unesco en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.

- **15 au 17 juin 2015** : Les Nuits en Or - Le Panorama : projections à l'Unesco de tous les courts métrages primés par leur Académie Nationale en 2014/2015, comprenant les deux courts métrages (fiction, documentaire et animation) primés par l'Académie des César en 2015.

- **15 juin 2015** : Les Nuits en Or - Le Dîner de Gala : dîner officiel à l'Unesco en l'honneur des réalisateurs du César du Meilleur Film de Court Métrage 2015 et du César du Meilleur Film d'Animation 2015 (Court Métrage) et de tous (toutes) les réalisateurs (trices) des films du Panorama, accompagné(e)s de leurs parrains et marraines de cinéma.









**courts  
métrages**

**mon film  
visionnage 2016**



## Mon film est-il éligible pour les César 2016 ?

Tout film de court métrage qui respecte les conditions d'éligibilité suivantes peut concourir à l'édition 2016 des César :

- **Durée** (générique compris) inférieure à 60 minutes.
- **Visa d'exploitation** délivré par le CNC entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015.

La liste des films éligibles est transmise par le CNC aux services de l'Académie. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire, sauf pour une éventuelle demande de décalage, qu'autorise le Règlement de l'Académie depuis cette année :

- Pour les films dont le visa a été délivré après le 30 avril 2015, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour décaler sa participation aux César de l'année suivante, étant entendu qu'un même film ne peut participer qu'une seule fois.
- Pour les films dont la demande de visa complète a été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2015, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2015, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour participer aux César 2016.

## Montrer mon film aux membres des Comités



- Tous les membres des Comités sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Compte tenu des dates d'éligibilité, il est donc probable qu'ils aient déjà pu découvrir votre film dans le cadre de leur activité professionnelle.

- Cependant, comme dit le proverbe, «on n'est jamais mieux servi que par soi-même».

À partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité (durée/date de visa) vous pouvez montrer votre film directement aux membres des Comités : la liste des membres est en accès libre sur le site de l'Académie.

À vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, publication du fichier du film sur leur profil Facebook, invitations à une projection, sit-in sous leur fenêtre...), en gardant à l'esprit qu'en la matière comme en toute chose, le trop est l'ennemi du bien !





## **Faire partie des Comités Court Métrage et Animation de l'Académie**

Le Bureau de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés.

Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage durant l'année d'une part significative de la production française de court métrage dans le cadre de son activité professionnelle (programmation de festival, achats tv, presse...) au sein d'une entité dédiée à la diffusion du court métrage (festival, chaîne de télévision ou média spécialisé dans la diffusion du court, organisations professionnelles...).

Un dossier de candidature est envoyé sur papier libre au Secrétariat de l'Académie, par courrier ou par mail. Il doit nécessairement comporter un CV, une lettre de motivation, le ou les documents justifiant d'une activité professionnelle intégrant le visionnage d'une part significative de la production française de court métrage, et deux lettres de parrainage provenant de membres des Comités Court Métrage ou Animation.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 30 mai de chaque année. Pour les personnes faisant déjà partie d'un Comité, une simple demande de renouvellement suffit. Les décisions du Bureau de l'Académie sont annoncées dans la première quinzaine de juillet. Elles sont souveraines et non susceptibles d'appel. Les membres des deux Comités ont la possibilité s'ils le désirent de devenir membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

# Les dates de présélection Court Métrage pour les César 2016

- **30 mai 2015** : date limite de dépôt de candidature pour faire partie des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2016.
- **30 juin 2015** : date limite d'obtention du visa pour être éligible aux César 2016.
- **15 juillet 2015** : publication officielle de la liste des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2016.
- **Octobre 2015** : annonce de la Sélection des 12 courts métrages par le Comité Court Métrage, et de la Sélection des 12 courts métrages d'animation par le Comité Animation.









16, avenue Elisée Reclus

75007 Paris

Tél. +33 (0)1 53 64 05 25

[court.metrage@academie-cinema.org](mailto:court.metrage@academie-cinema.org)

[www.academie-cinema.org](http://www.academie-cinema.org)

